



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250505-CM_2025_31-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-31

OBJET : ASSOCIATION - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES BARNUMS COMMUNAUX

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 05 MAI 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : MERCREDI 30 AVRIL 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 14 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain		X		MARTICORENA J-C.	BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		RUCHON E.	JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laetitia BIEUVELET

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a fait l'acquisition de 20 barnums 3x3 en 2024.

La Commune souhaite à présent les mettre à disposition des associations pour les aider dans l'organisation de leurs différentes manifestations. À ce titre, une convention a été rédigée et doit être validée par le Conseil Municipal avant envoi aux associations de la commune. Les termes principaux de cette convention sont les suivants :

- Les barnums sont mis à disposition gratuitement aux associations,
- La caution est fixée à 550€ par barnums loué, elle sera restituée au retour du matériel, après vérification de son état,
- Les barnums sont exclusivement réservés aux associations reventinoises et dans le cadre de leur manifestations. Aucune utilisation à titre privé n'est autorisée.
- La Commune se réserve le droit de résilier la convention avec une association si les termes de celle-ci ne sont pas respectés,
- La convention est renouvelée tacitement chaque année sauf dénonciation de l'une des deux parties.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de valider la présente convention.

VU la convention de mise à disposition des barnums communaux

CONSIDÉRANT que ce prêt aidera les associations reventinoises dans l'organisation de leurs manifestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de mise à disposition des barnums communaux,

FIXE le tarif de la caution à 550€ par barnum loué,

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention avec les associations de la commune et tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le 12 mai 2025



Madame la Maire
Edith RUCHON

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture